

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication : 27/02/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-3-1-14

Séance du vendredi 20 février 2009

### **Vente par les Domaines de véhicules et matériels réformés.**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération N° E6-2008 du Conseil Général du 20 mars 2008 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente,

VU la délibération de la Commission Permanente du 14 avril 2000 relative aux véhicules et matériels réformés,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président à faire procéder par le Service des Domaines, le 18 mars 2009 à Strasbourg, à la vente des véhicules et matériels réformés, dont la liste est jointe en annexe au rapport.

La vente se fera selon les modalités fixées dans le rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions